

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262707-12 Du 27 juillet 2026 TARIFS RÉSEAU DE CHALEUR
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	22.07.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	22.07.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (12)

Absents avec pouvoir : PITAVY A – MEY L (2)

Absents sans pouvoir : CHABRIER C (1)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

TARIFS RÉSEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de revoir les tarifs du chauffage urbain, notamment suite aux augmentations enregistrées ces derniers mois (bois, fuel, électricité...).

	Tarif actuel HT	Tarif proposé HT
Abonnement	64 € / Kw	64 € / Kw
Consommation	63 € / Mwh	85 € / Mwh

Soit une augmentation globale (abonnement+consommation) d'environ 12 %.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** la revalorisation tarifaire dans les termes présentés, à compter du **1^{er} octobre 2026**, et qui s'appliquera sur tous les abonnés ;
- **Autorise** le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson-en-Forêt, le mardi 28 juillet 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--